

Délibération
n°2023.080

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt-trois, le cinq décembre à 18 heures et 30 minutes
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

En exercice : 14
Présents : 13
Procurations : 0
Votants : 13

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-
Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte,
TOUZERY Jean-Pierre, THOMAS Corinne

Absent avec procuration : /

Objet :

Département du Cher
Demande de subvention
pour la saison culturelle

Absente excusée : SENOTIER Sandrine

Absent non excusé : /

Secrétaire : TOUZERY Jean-Pierre

M. le Maire propose de renouveler la communication autour de la saison culturelle commune à toutes les associations culturelles de la commune de Saint-Satur, et de promouvoir les différentes manifestations festives et culturelles qui se déroulent sur son territoire.

Pour cela, il est proposé d'éditer un guide pratique regroupant toute la programmation estivale, tout en faisant la promotion de nos associations.

Il est aussi proposé de communiquer sur des supports spécifiques afin de faire connaître la programmation globale, et aussi mettre en avant certaines manifestations phares de la saison culturelle.

Cela permettra également de limiter l'affichage sauvage, tout en mettant en valeur ce qui se passe sur notre commune.

Le coût de l'opération est estimé à :

Nature des dépenses	Coût
Coût du projet	4 500 €

Le Plan de financement envisagé de l'opération est le suivant :

Financier	Taux de subvention	Montant
Département du Cher	80 %	3 600 €
Commune	20 %	900 €

Mme CHESTIER a d'ores et déjà alerté sur la faible probabilité d'obtention de cette subvention.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ARRETE les modalités de financement de la communication sur la saison culturelle telles que présentées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Cher.

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 06 décembre 2023

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, TOUZERY Jean-Pierre

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 06 décembre 2023

